

ES
Ecole du Spectacle
Espace Lauriston

A.I.D
Académie
Internationale
de la Danse

2023

TAXE D'APPRENTISSAGE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES 13%
(SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE)



www.academiedanseparis.com/taxe-dapprentissage

Académie Internationale de la Danse

74 bis rue Lauriston - 75116 Paris

Tél. : 01 45 01 92 06

Avec le soutien


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié

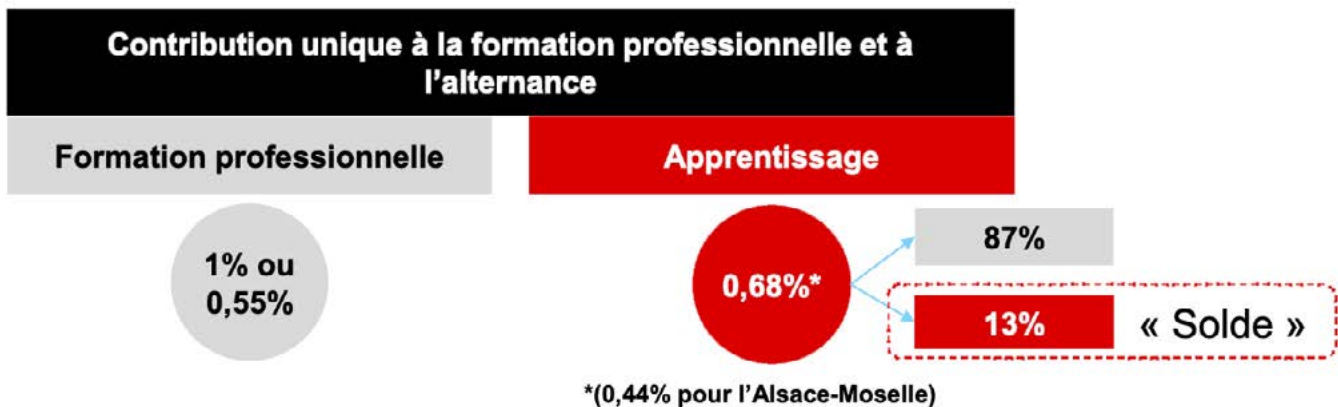
Qualiopi 
processus certifié
REPUBLIQUE FRANÇAISE


DATADOCKÉ

La certification qualité a été délivrée à l'AID au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION

LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INFOS

Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts :



Le « solde de la taxe d'apprentissage est constitué :

- 1° Des dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ;(-> versements pécuniaires)
- 2° Des subventions versées au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. » (art. L.6241-4 du code du travail) (-> versements en nature)

En 2023 l'État met en place une plateforme d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage (13% du montant total - Soit 0,09% de la masse salariale brute), gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette nouvelle réglementation ne modifie pas la règle de base : les entreprises continuent à attribuer leurs 13% aux écoles de formation de leur choix.

"NE CHANGE PAS"

Le solde de la taxe d'apprentissage s'élève toujours à 0,09% de la masse salariale brute de l'année précédente.

Celui-ci est le seul impôt que les entreprises peuvent affecter aux écoles habilitées de leur choix.

ATTENTION, CE QUI EST NOUVEAU !!!

En 2023, première année de la mise en place d'une plateforme SOLTéA gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations d'affectation du solde de 13% de la TA.

Les entreprises ne règlent plus directement leur solde de TA aux écoles bénéficiaires : ce sont les URSSAF et les MSA qui le collectent, en une seule fois, via la DSN d'avril 2023 et le reversent à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

ATTENTION !!! L'entreprise donatrice doit, dorénavant et impérativement, se connecter sur la plateforme "SOLTéA de la CDC", créer son compte à partir de son numéro Siret (un moteur de recherche intégré au site facilite la recherche de l'établissement), pour flécher notre école à l'aide de notre n° UAI **0752978E** en précisant le montant affecté.

C'est à cette "SEULE CONDITION" que l'AID sera créditée par la CDC du montant alloué.

Nous sommes conscients de l'effort supplémentaire qu'implique cette nouvelle réglementation, en revanche, vous avez bien compris que sans celui-ci, l'AID ne bénéficiera plus de votre précieux soutien.

Cette plateforme sera accessible pour les entreprises donatrices du 25 mai 2023 au 7 septembre 2023.

Paris le, 15 février 2023

Objet : Collecte de la taxe d'apprentissage 2023, (salaires 2022), 13% du solde de votre TA

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Académie Internationale de la Danse fête cette année ses 50 ans !

Elle dispense une formation initiale pluridisciplinaire Danse, Chant, Comédie à 80 jeunes élèves scolaires âgés de 10 à 18 ans ; ils poursuivent leurs études jusqu'au BAC en classes à horaires aménagés "CHAD", avec un résultat de 100% avec mention au Baccalauréat.

Lien vidéo niveau avancé CHAD : <https://youtu.be/L2fmMNUdFR4>

C'est grâce à votre précieuse aide, que nos Organismes de formation poursuivent leur mission, au plus haut niveau.

L'AID forme, également, dans le cadre de son Centre habilité par le Ministère de la Culture, des jeunes danseurs au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse, niveau III, option Classique, Contemporain, Jazz, avec 100% de réussite dans chaque option.

La taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont vous maîtrisez l'affectation, il vous suffit cette année de nous flécher sur la plateforme SOLTÉA gérée par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Lien plaquette : https://academiedanseparis.com/pdfs/TA_Plaquette.pdf

Persuadée, que vous aurez à cœur, de nous apporter votre soutien indispensable à la poursuite du développement de notre École, nous vous en remercions infiniment à l'avance et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Nicole CHIRPAZ

Directrice Générale

Académie Internationale de la Danse

C.F.A Danse Chant Comédie

Jeune Ballet Européen

06 16 01 54 50

www.cfdanseparis.com

Teaser PUZZLE : <https://bit.ly/3fvBjX0>

*Je compte sur votre
fidélité, avec un
immense MERCI à
l'avance
Bonne nuit
Nicole*

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE LA DANSE

74 bis rue Lauriston - 75116 Paris

Association pour le Développement de l'Enseignement des Arts Chorégraphiques en France

Siret : 304 328 032 000 46 - APE : 8559 - RNE : 075 2978 E

Établissement d'enseignement supérieur privé.

01 45 01 92 06 | contact@espacelauriston.fr

www.academiedanseparis.com

Avec le soutien du



Certifié



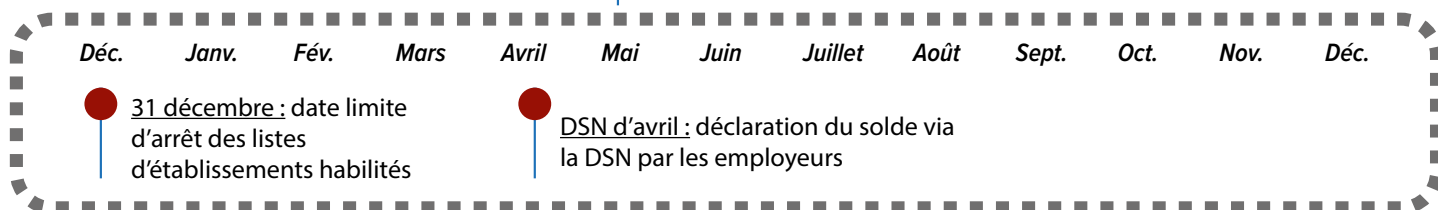
Qualiopi
processus certifié
REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'action suivantes :
LES ACTIONS DE FORMATION

Calendrier de la plateforme



Début mai : ouverture du portail aux établissements pour recueillir les RIB



Hors périmètre plateforme

25 mai 7 septembre

Du 25 mai au 7 septembre, les employeurs désignent les établissements qu'ils souhaitent soutenir

15 juillet 15 sept. 15 oct.

15 juillet / 15 septembre et 15 octobre, 3 périodes de reversement des fonds aux établissements par la CDC

Agréments de l'Académie Internationale de la Danse :

- Préparation à la scène et aux EAT Classique, Contemporain, Jazz.
- Centre de formation habilité par le Ministère de la Culture.
- Préparation au Diplôme d'État de professeur de danse toutes options.
- Établissement d'Enseignement Supérieur Privé.
- RNE : 0752978E

L'AID a également obtenu la reconnaissance du Ministère de la Culture pour les Classes à Horaires Aménagés Danse « CHAD » pour la formation initiale, à partir de 10 ans.



Académie Internationale de la Danse

74 bis rue Lauriston - 75116 Paris

Tél. : 01 45 01 92 06

Métro Boissière (6) ou Victor Hugo (2)

Bus 22 | 30 | 82

www.academiedanseparis.com